

## Création d'un poste permanent d'ingénieur territorial

Délibération n° 17-66-CS

Date de la convocation : 6 juin 2017

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)
- M. Christian BARLE (SICALA de la Nièvre)
- M. Jean-François BARNIER (St-Etienne Métropole), représenté par M. Jean-Pierre BERGER
- M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
- M. Jean-Paul BOISNEAU (Conseil départemental du Maine-et-Loire)
- Mme Carole CHENUET (Conseil départemental de Saône-et-Loire)
- M. Jacques CHEVTCHENKO (Tours Métropole Val de Loire)
- M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
- M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
- Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Loire Développement)
- M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
- M. Fabien GENET (SICALA de Saône-et-Loire), représenté par M. Georges BORDAT
- Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire), représentée par M. Sylvain DARDOULLIER
- Mme Djamila KAOUES (Vierzon)
- M. Didier LAVILLE (Clermont Communauté)
- M. Jean-Claude MAIRAL (SICALA de l'Allier), représenté par M. Jean-Paul BOUGEROL
- M. Gabriel MAQUIN (Vichy)
- M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)
- Mme Nadine RIVET (Conseil départemental de la Haute-Vienne)
- Mme Nathalie ROUSSET (Conseil départemental de la Haute-Loire)
- M. Rémy VIROULAUD (Limoges)

- M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire) à M. Georges BORDAT
- M. Christian DUMAS (Région Centre-Val de Loire) à Mme Djamila KAOUES
- M. Benoît FAUCHEUX (Région Centre-Val de Loire) à M. Christian BARLE
- Mme Cécile GALLIEN (SICALA de la Haute-Loire) à Mme Nathalie ROUSSET
- Mme Chantal GIEN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à Mme Carole CHENUET
- M. Jérémie LACROIX (Conseil départemental de la Loire) à M. Fabrice BOIGARD
- M. Jean-Claude LEBLANC (Tours Métropole Val de Loire) à M. Jean-Pierre REZÉ
- M. Pierre-Antoine LEGOUTIÈRE (Montluçon) à M. Jean-Pierre BERGER
- Mme Catherine LHÉRITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Louis DE REDON
- M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Jacques CHEVTCHENKO
- M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère) à M. Jean-Paul BOISNEAU
- M. Claude RIBOULET (Conseil départemental de l'Allier) à M. Christian CHITO
- M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Rémy VIROULAUD
- Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à M. Sylvain DARDOULLIER
- M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme) à M. Patrick BAGOT
- M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),
- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu le tableau des effectifs,
- vu le Budget de l'Etablissement,

**décide**

#### **Article un**

D'autoriser, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, la création au tableau des effectifs de l'Etablissement public Loire d'un poste permanent d'ingénieur territorial (poste basé à Orléans) au sein de la direction de l'exploitation et de la prévention des risques.

#### **Article deux**

De rémunérer l'agent nommé sur la base de l'échelle indiciaire d'ingénieur territorial, complétée par les primes statutaires.

#### **Article trois**

De modifier ainsi le tableau des effectifs de l'Etablissement public Loire.

#### **Article quatre**

D'imputer la dépense correspondante sur l'action 2020-Appui collectivités SLGRI/TRI/PGRI.

**Article cinq**

De mandater le Président pour mettre en œuvre les modalités précédentes.

**Le Président  
de l'Établissement public Loire**

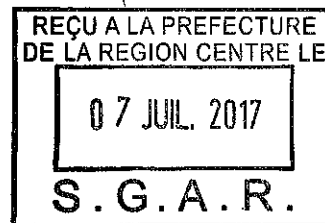
**Daniel FRECHET**

Date de transmission  
à la préfecture : **07 JUIL. 2017**

Date d'affichage : **10 JUIL. 2017**

Certifié exécutoire :

  
**Le directeur général des services  
Jean-Claude EUDE**



**N° 0526**